

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-006 du 17 janvier 2024

Objet : Aménagement d'un centre de conservation de la DRAC
: Attribution des marchés de travaux

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la consultation lancée en date du 19 octobre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la création d'un office de tourisme intercommunal, il est conclu, selon le mode passation par procédure adaptée, les marchés de travaux suivants :

Lot n°1 - Gros-œuvre avec la société **GTM BATIMENT AQUITAINE** 17137 L'HOUMEAU
Lot n°2 - Menuiseries extérieures avec la société **ALU-GLASS** 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Lot n°3 - Ascenseur avec la société **KONE** 19270 USSAC
Lot n°4 - Plâtrerie - Isolation - Menuiseries intérieures avec la société **ELIEZ** 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Lot n°5 - Revêtements de sol avec la société **PLASTISOL** 19000 TULLE
Lot n°6 - Peintures avec la société **JEAN CLAUDE VACHER** 36130 DEOLS
Lot n°7 - Electricité - Courants forts et faibles avec la société **SNEE** 87000 LIMOGES
Lot n°8 - Equipements sanitaires - Chauffage - Ventilation avec la société **SOPCZ** 87280 LIMOGES

Article 2 : Le montant des marchés est le suivant :

Dénomination des travaux	Marché en € HT	Attributaire
Lot n°1 - Gros-œuvre	103 707.73	GTM BATIMENT AQUITAINE
Lot n°2 - Menuiseries extérieures	40 970.00	ALU-GLASS
Lot n°3 - Ascenseur	26 100.00	KONE
Lot n°4 - Plâtrerie - Isolation - Menuiseries intérieures	148 574.26	ELIEZ
Lot n°5 - Revêtements de sol	62 195.50	PLASTISOL
Lot n°6 - Peintures	53 010.00	JEAN CLAUDE VACHER
Lot n°7 - Electricité - Courants forts et faibles	85 960.59	SNEE
Lot n°8 - Equipements sanitaires - Chauffage - Ventilation	14 187.74	SOPCZ

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.